



## PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 840, rue Richard à Saint-Liguori, le lundi 25 septembre 2023 à 8 heures. La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

Madame la conseillère :	Sophie Desrosiers
Messieurs les conseillers :	Claude Bélisle
	Jean Bourgeois
	Sylvain Loyer
	Pierre-Luc Payette
	Serge Rivest

Était absent : monsieur le conseiller Claude Bélisle

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance, monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour du 25 septembre 2023
4. Gestion administrative
- 4.1 Autorisation de signature des lettres d'entente 2023-03 et 2023-04
- 4.2 Fin de la période de probation et de l'emploi de l'employé numéro 320MG
5. Première période de questions
13. Levée de la séance

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 heures et présidée par madame Ghislaine Pomerleau, mairesse de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

### 2023-195 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 25 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Payette,  
Appuyé par monsieur Serge Loyer,

et résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4. GESTION ADMINISTRATIVE

### 2023-196 4.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2023-03 ET 2023-04



CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT le besoin d'ajouter des lettres d'ententes pour le bon fonctionnement administratif de la convention collective;

Il est proposé par monsieur Serge Loyer,  
Appuyé par monsieur Jean Bourgeois

et résolu d'autoriser madame Ghislaine Pomerleau mairesse et monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents de la lettre d'entente 2023-04 à cet effet.

D'autoriser madame Ghislaine Pomerleau mairesse, monsieur Benoît Grimard, monsieur Claude Bélisle conseiller et monsieur Pierre-Luc Payette conseiller à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents de la lettre d'entente 2023-03 à cet effet.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-197

#### **4.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION ET DE L'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 320MG**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par Jean Bourgeois,  
Appuyée par monsieur Pierre-Luc Payette,

et résolu d'accepter les recommandations déposées devant le conseil municipal relativement au dossier de l'employé 320MG.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

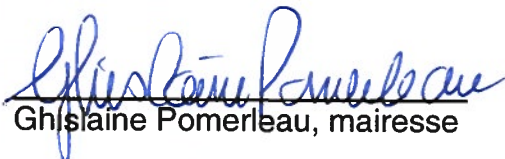
Madame Ghislaine Pomerleau, mairesse ouvre la période de questions à 8 h 02 pour se terminer à 8 h 02.


2023-198

#### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

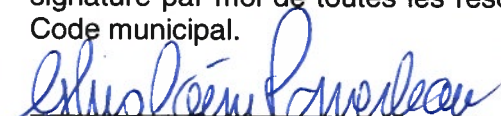
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Sylvain Loyer, appuyée par madame Sophie Desrosiers et résolu de lever la séance à 8 h 03.

Madame la mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

  
Ghislaine Pomerleau, mairesse

  
Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Ghislaine Pomerleau, mairesse